

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 12 août 2024
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Huit (8) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Marc Hébert	Directeur général par intérim et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Sont absents :	Guy Basque	Conseiller
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Joanne Doiron déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.1 « Modification au Plan rural – Parc de ferraille – NID 20415485 et 20733978 ».

Le conseiller Geoffrey Saulnier déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.7.6 « Caserne d'incendie de Rivière-du-Portage et centre récréatif de Haut-Rivière-du-Portage ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.

5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 8 juillet 2024.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 22 juillet 2024.
 - 5.3 Réunion extraordinaire du 31 juillet 2024.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité Plénier du 17 juillet 2024.
 - 6.2 Comité Plénier du 22 juillet 2024.
 - 6.3 Comité Plénier du 24 juillet 2024.
 - 6.4 Séance de travail du 31 juillet 2024.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Modification au Plan rural – Parc de ferraille – NID 20415485 et 20733978.
 - 7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-04-2019.
 - 7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-04-2019.
 - 7.2 Modification au Plan rural – Panneau publicitaire.
 - 7.2.1 Demande de recommandation à la CSRPA.
 - 7.3 Demande de remboursement pour une dérogation.
 - 7.4 Demande de remboursement pour un rezonage.
 - 7.5 Demande de remboursement pour le remplissage d'un terrain.
 - 7.6 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural.
 - 7.6.1 NID 20151809, rue W. Richardson.
 - 7.6.2 NID 20153847, rue Denise.
 - 7.6.3 NID 20646923, rue Gérald.
 - 7.7 Contrats de déneigement – Année optionnelle.
 - 7.7.1 Secteur Nord.
 - 7.7.2 Secteur Centre, Sud-Est.
 - 7.7.3 Secteur Sud, Sud-Ouest.
 - 7.7.4 Stationnements et propriétés municipaux.
 - 7.7.5 Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert.
 - 7.7.6 Caserne d'incendie de Rivière-du-Portage et Centre récréatif de Haut-Rivière-du-Portage.
 - 7.7.7 Caserne d'incendie secteur Nord.
 - 7.7.8 Centre de Benoit.
 - 7.8 Consultant pour le projet Parc commercial phase VII – Construction 2024.
 - 7.9 Productions ARI.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 27.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 21.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution: 2024-166
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Joanne Doiron

QUE le point 7.9 « Productions ARI » soit ajouté à l'ordre du jour de la présente réunion.

ADOPTÉE

Résolution: 2024-167
Proposé par Pierre Morais
Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.9 « Productions ARI ».

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 8 juillet 2024.

Résolution: 2024-168
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Rita Benoit

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

5.2 Réunion extraordinaire du 22 juillet 2024.

Résolution: 2024-169
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Yolane Thomas

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

5.3 Réunion extraordinaire du 31 juillet 2024.

Résolution: 2024-170
Proposé par Joanne Doiron
Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité Plénier du 17 juillet 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Comité Plénier du 22 juillet 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Comité Plénier du 24 juillet 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.4 Séance de travail du 31 juillet 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Modification au Plan rural – Parc de ferraille – NID 20415485 et 20733978.

La conseillère Joanne Doiron ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Résolution: 2024-171

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolane Thomas

QUE le présent point soit reporté afin d'approfondir l'étude du dossier.

ADOPTÉE

Résolution: 2024-172

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté sur les parcs de ferraille soit apporté pour étude dès que possible à une réunion du comité Plénier.

ADOPTÉE

En raison des résolutions 2024-171 et 2024-172, les points 7.1.1 et 7.1.2 n'ont pas été traités à la présente réunion.

La conseillère Joanne Doiron reprend son siège.

7.2 Modification au Plan rural – Panneau publicitaire.

7.2.1 Demande de recommandation à la CSRPA.

Résolution: 2024-173

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Yolán Thomas

CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre l'aménagement d'un panneau publicitaire sur la propriété ayant le NID 20561106 et située sur la rue Principale à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.3 Demande de remboursement pour une dérogation.

Résolution: 2024-174

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour des frais reliés à une demande de dérogation afin d'aménager des panneaux solaires sur la propriété ayant le NID 20849071.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accepte la présente demande de remboursement.

4 OUI

5 NON

REJETÉE

Résolution: 2024-175

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour des frais reliés à une demande de dérogation afin d'aménager des panneaux solaires sur la propriété ayant le NID 20849071.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la municipalité n'accepte pas la présente demande de remboursement.

5 OUI

4 NON

ADOPTÉE

7.4 Demande de remboursement pour un rezonage.

Résolution: 2024-176

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour des frais reliés à une demande de modification au zonage afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale sur la propriété ayant le NID 20637765 et situé sur la rue Nathalie à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la municipalité accepte d'accorder un remboursement de seulement 500 \$ sur des frais totalisant 1 500 \$ étant donné que la présente demande de modification au zonage a été rejetée.

3 OUI

6 NON

REJETÉE

7.5 Demande de remboursement pour le remplissage d'un terrain

Résolution: 2024-177

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour des frais encourus pour le remplissage d'un terrain situé dans le parc industriel et vendu par la municipalité.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la municipalité n'accepte pas de rembourser les frais encourus pour le remplissage du terrain ayant le NID 20874061.

ADOPTÉE

7.6 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural.

7.6.1 NID 20151809, rue W. Richardson.

Résolution: 2024-178

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du propriétaire de la propriété ayant le NID 20151809 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un chalet et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé rue W. Richardson à Rivière à la Truite.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes seront prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20151809 et situé sur l'accès privé intitulé rue W. Richardson à Rivière à la Truite à la condition qu'il y ait l'aménagement d'un cul-de-sac à l'extrémité de la rue W. Richardson, et ce à la satisfaction du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure. Ledit cul-de-sac devant permettre aux véhicules d'urgence d'effectuer un virage de 180 degrés.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit accès privé qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit accès privé et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit accès privé n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20151809 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.6.2 NID 20153847, rue Denise.

Résolution: 2024-179

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20153847 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre le remplacement d'une habitation et dont l'accès se fait par un droit de passage intitulé rue Denise à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20153847 et situé sur un droit de passage intitulé rue Denise à Tracadie-Sheila.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit droit de passage qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit droit de passage et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit droit de passage n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20153847 de s'en assurer.

ADOPTÉE

7.6.3 NID 20646923, rue Gérald.

Résolution: 2024-180

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20646923 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre un entrepôt et dont l'accès se fait par un chemin privé intitulé rue Gérald à la Pointe à Bouleau.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20646923 et situé sur un chemin privé intitulé rue Gérald à la Pointe à Bouleau.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit chemin privé aux normes de la municipalité.

ADOPTÉE

7.7 Contrats de déneigement – Année optionnelle.

7.7.1 Secteur Nord.

Résolution: 2024-181

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 secteur Nord avec l'entreprise Les Excavations Losier Ltée pour 94 400 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.2 Secteur Centre, Sud-Est.

Résolution: 2024-182

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 secteur Centre, Sud-Est avec l'entreprise Atlantique Construction K.B. Ltée au montant de 134 700 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.3 Secteur Sud, Sud-Ouest.

Résolution: 2024-183

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 secteur Sud, Sud-Ouest avec l'entreprise Les Excavations Losier Ltée au montant de 63 400 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.4 Stationnements et propriétés municipaux.

Résolution: 2024-184

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 Stationnements et propriétés municipaux avec l'entreprise Boudreau L & S Excavation Ltée au montant de 26 000 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.5 Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert.

Résolution: 2024-185

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Joanne Doiron

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert avec l'entreprise Kamak Transport Inc. au montant de 7 000 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.6 Caserne d'incendie de Rivière-du-Portage et Centre récréatif de Haut- Rivière-du-Portage.

Le conseiller Geoffrey Saulnier ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

Résolution: 2024-186

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Pierre Morais

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de ne pas se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 Caserne d'incendie de Rivière-du-Portage et Centre récréatif de Haut-Rivière-du-Portage avec l'entreprise Ferme Beattie Ltée.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité fasse un nouvel appel d'offres pour le déblaiement de la neige pour la caserne d'incendie de Rivière-du-Portage pour la saison hivernale 2024-2025.

ADOPTÉE

Le conseiller Geoffrey Saulnier reprend son siège.

7.7.7 Caserne d'incendie secteur Nord.

Résolution: 2024-187

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 Caserne d'incendie secteur Nord avec l'entreprise Kamak Transport Inc. pour la somme de 7 000 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.7.8 Centre de Benoit.

Résolution: 2024-188

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

ENTENDU QUE la municipalité a un contrat de déblaiement de la neige qui prévoit une année optionnelle pour la saison hivernale 2024-2025.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil municipal accepte de se prévaloir de l'année optionnelle pour le contrat de déblaiement de la neige 2022-2025 Centre de Benoit avec l'entreprise Boudreau L & S Excavation Ltée au montant de 3 200 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.8 Consultant pour le projet Parc commercial Phase VII – Construction 2024.

Résolution: 2024-189

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure, le conseil accepte l'offre de service de la firme MSC Consultants pour le mandat pour la gestion de l'appel d'offres et la gérance de la construction pour un projet de prolongement au parc commercial d'une longueur d'environ 220 mètres, soit le projet Parc commercial Phase VII (Projet 22-28-01-A) d'un montant de 118 950 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

7.9 Productions ARI

Résolution: 2024-190

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QUE l'administration municipale entame des démarches pour la signature d'une entente avec les Productions ARI pour la présentation d'un spectacle en 2025.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 27.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 21.

Reçues : 1, 13, 19, 20 et 21.

Pour information.

No. 2 - Salon du livre de la PA – Demande de commandite pour la 21^e édition de l'événement du 3 au 6 octobre 2024.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 3 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20616124.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 4 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 40010852.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 5 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20158002 (entreposage véhicule).

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 6 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20158002 (remorque et conteneur).

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 7 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 40489882.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 8 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20366555.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 9 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20829289.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 10 - CSRPA – Demande d'autorisation pour entamer des procédures légales – NID 20884243.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 11 - Dek Hockey Tracadie – Demande pour acquérir le terrain municipal identifié par le NID 20138764.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 12 - Véloroute Péninsule acadienne – Demande de poursuivre le partenariat pour 2024.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 14 - Comité du 10 km Tracadie – Demande pour réserver sans frais le mini-parc pour l'événement le 22 septembre 2024 et demande l'accès à l'électricité et aux toilettes.

Résolution: 2024-191

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité accepte la demande du Comité du 10 km de Tracadie pour la réservation du mini-parc le 22 septembre 2024.

ADOPTÉE

No. 15 - Les Corsaires de la Péninsule acadienne – Demande pour conclure une entente de partenariat pour les saisons 2024-2025 à 2026-2027.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 16 - Gestion JDP - Demande pour rencontrer le conseil municipal pour un projet de développement de logements abordables.

Résolution:

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil municipal rencontre le groupe Gestion JDP dans les plus brefs délais.

RETIRÉE

Le proposeur, le conseiller Geoffrey Saulnier, demande la permission de retirer sa proposition. L'appuyeur, la conseillère Dianna May Savoie, donne son accord. La proposition est retirée.

No. 17 - Renault Basque et Monica Fournier – Demande de don pour leur fille qui fera partie de l'équipe du NB d'athlétisme au Jeu de la Légion à Calgary du 7 au 12 août 2024.

La présente correspondance sera discutée à une prochaine réunion du comité Plénier.

No. 18 - Corporation de Développement Tourisme Vert et Écologique de Tracadie Inc. - Demande d'aide financière pour leur projet à Pointe à Bouleau.

Résolution: 2024-192

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE la municipalité accorde une aide financière de 12 500 \$ plus TVH à la Corporation de Développement Tourisme Vert et Écologique de Tracadie Inc.

ADOPTÉE

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Joanne Doiron remercie Edgar Mallais et André Saulnier pour l'organisation de deux spectacles.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne émet des commentaires sur le fait que des chaises n'étaient pas disponibles pour s'asseoir à certains spectacles. Elle fait également des commentaires concernant des gens de Tracadie qui vont danser au Carrefour de la mer à Caraquet et que cela n'est pas offert à Tracadie.
- Madame Monica Gosselin, vice-présidente des Corsaires de la Péninsule acadienne, apporte des précisions concernant cette équipe de hockey.
- Un citoyen demande un suivi sur une étude de Valorès.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 20h36 approximativement.

Denis Losier, Maire

Marc Hébert, Greffier adjoint